

Mercredi 5 juin 2024

EDUCATION : les élus de Rouen se mobilisent contre la fermeture de classes rive gauche pour la rentrée 2024/2025

En février dernier, la Ville de Rouen alertait la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-Maritime sur la fermeture envisagée par le Rectorat de classes au sein des écoles Balzac et Hameau des Brouettes, et demandait le classement en éducation prioritaire des écoles Anne Sylvestre - Fabulettes et Marie Dubocage - Marcel Cartier. Malheureusement, le Gouvernement semble confirmer le premier point et n'a toujours pas répondu au second.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie, Caroline DUTARTE, Première Adjointe en charge des Solidarités, Florence HEROUIN-LEAUTEY, Adjointe au Maire en charge des Ecoles : « *La fermeture de classes est une décision lourde de conséquences. Elle signifie souvent une augmentation du nombre d'élèves par classe qui entraîne une diminution de l'attention individuelle que chaque élève reçoit de la part de l'enseignant, nuisant notamment à l'apprentissage et à la réussite scolaire. Est-ce le modèle d'éducation que la Ville de Rouen veut pour ses écoles ? La réponse est non : chaque enfant mérite un enseignement de qualité, indépendamment de son milieu social.*

C'est aussi pour cette raison que nous demandons le classement en éducation prioritaire des deux écoles Anne Sylvestre et Marie Dubocage, situées depuis le 1^{er} janvier 2024 en quartier prioritaire. Avec ce classement, on permet de garantir l'égalité des chances, d'apporter des ressources supplémentaires aux moyens de l'Education Nationale et de donner un signal fort de notre engagement pour une éducation de qualité. Elle devra bien sûr être accompagnée d'autres mesures comme une politique d'éducation inclusive et un soutien aux familles défavorisées. L'éducation de nos enfants ne doit pas être au rabais et la Ville de Rouen continuera de se battre ! ».

Fermeture de classes :

A la suite du Conseil Départemental de l'Education Nationale du 15 février 2024, la Ville de Rouen dénonçait les deux mesures de retraits et affectations d'emploi envisagées pour la rentrée 2024 des écoles Balzac et Hameau des Brouettes. Elles ont été confirmées en avril dernier par la DSDEN 76 :

. pour l'école maternelle Honoré de Balzac, la moyenne d'élèves par classe sera de 23,6 élèves par classe sur les niveaux petite et moyenne sections (GS-MS) - soit à effectifs constants par rapport à cette année ;

. **pour l'école maternelle Hameau des Brouettes**, la moyenne d'élèves par classe sera de 25,5 élèves – avec des effectifs prévisionnels en baisse à la rentrée.

Ces fermetures envisagées sont argumentées par de simples règles de calcul et ne tiennent absolument pas compte de la dynamique urbaine que connaît la rive gauche, ni de la volonté de la Ville d'équilibrer les effectifs des écoles de la rive gauche et de les adapter à leur capacité d'accueil.

Pour l'école Hameau des Brouettes, une extension est prévue par la Ville afin de répondre à l'accroissement urbain et une fermeture de classe à la rentrée 2024 n'a aucun sens alors qu'une réouverture sera à envisager dès la rentrée 2025.

Pour l'école maternelle Honoré de Balzac, qui se situe en Réseau d'Education Prioritaire (REP), avec le constat de ses effectifs prévisionnels qui progressent de deux élèves, la fermeture ne respecte pas la prise en considération des besoins spécifiques liés à un quartier prioritaire.

La Ville de Rouen ne peut accepter cette décision sous peine de voir les conditions d'apprentissage de nos écoliers dégradées.

. **Classement en Réseau Education Prioritaire (REP)**

Profitant du décret 2023-1314 du 28 décembre 2023 où le Gouvernement classait le secteur rouennais de Grammont, Saint-Sever et Boulevard d'Orléans en quartier prioritaire de la politique de la politique de la Ville (QPV), la Ville de Rouen demandait en février dernier, le classement en réseau d'éducation prioritaire pour les groupes scolaires Anne Sylvestre - Fabulettes et Marie Dubocage – Marcel Cartier. En effet, ce nouveau périmètre étendu concerne les deux groupes scolaires ainsi que celui d'Honoré de Balzac, qui est déjà classé en REP.

Nos arguments sont évidents : la publication des Indices de Position Sociales de ces écoles, tout comme les taux de chômage, de pauvreté, de monoparentalité ou encore le niveau de qualification des parents plaide pour leur classement en REP. Il contribuerait à réduire les inégalités territoriales et sociales en offrant à tous les élèves une meilleure égalité des chances sans distinction de leur origine géographique, de leur situation familiale ni de leur condition sociale.

L'ensemble de la communauté éducative en a besoin pour l'aider à faire face aux défis spécifiques de leur environnement de travail et à offrir un enseignement de qualité à leurs élèves.

Nous attendons une réponse, parce que l'éducation est une priorité et l'égalité des chances doit valoir pour tous et toutes !